Image not found or type unknown

Caméra de vidéosurveillance sur tout en vis-à-vis

Par **TFK**, le **13/03/2022** à **11:57**

Bonjour.

Le propriétaire d'un immeuble voisin et indépendant a installé sur son toit une grosse caméra de vidéosurveillance.

Je souhaite savoir comment m'assurer du respect de la vie privée en l'occurrence et d'éventuelles réglementation :

* Est-ce que cette caméra filme en permanence avec des capacités (portée, résolution, durée de conservation ...) ?

* Existe-t-il un registre déclaratif consultable ?

* Auprès de qui s'adresser ?

...

En vous remerciant par avance.

Cordialement.

TM

L'instae renseigner sur les possibilités

Par **youris**, le **13/03/2022** à **13:24**

bonjour,

une caméra de vidéosurveillance installée par un particulier ne doit filmer que sa partie privative, elle ne doit pas filmer le domaine public et des parties privatives.

voir ces liens :

vidéosurveillance

videosurveillance-droit-prive

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés